

**BELOR**

www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé
 Rue de Fontenay, 20 – 1370 Jodoigne
 Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16

PROCES - VERBAL RAPPORT № 1016498Accréditation
N° 355-INSP**CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION**

Date du contrôle : 11.08.2011 Rapport précédent : PA / Compteur Distributeur
 Scellé Belor: Placé / Non placé Absent / n°: 5205854 date Index : 1004010
 Index :

Renseignements Belor

Agent visiteur : O. Polley Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200
 Appareils de mesures utilisés : N° MME / MME Type de lieux : Domestiques Art.86 / 87

Renseignements d'identification

Propriétaire / adresse : Code EAN: N.C.

Adresse de l'installation : Bld. ... Anroy ... 7C ... 1000 ... Bruxelles

Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement 1er étage / toiture / autres :

Installateur / adresse : Résidentiel TVA / N° CI : 723 405 115

Types de contrôles et prescriptions réglementaires suivant les articles du R.G.I.E.

- Examen de conformité avant mise en service : Nouvelle art.270 Extension/Modification art.270 Chantier art.270
 Visite de contrôle périodique : installation existante art. 271 / 271bis / 278
 Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation : art. 276bis : Descriptif(s) et schéma(s) à réaliser art. 271 / 271bis

Description générale

Fondations du bâtiment avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date : voir compteur

Alimentation: Mono 230V / 2 X 230V / 3 X 230V / 3 X 400V + N / Protection compteur: Existante A - Prévue : A

Colonne d'alimentation du tableau principal X 10 mm² / Différentiel général : 10 A / 300 mA / type : A - AC

Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 16 / Type d'électrode de terre : boulon - piquets

Contrôle par mesures

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 50 Ω / Non mesurée : OK / NOK :

Valeur du niveau d'isolation général : 800 MΩ / Non mesuré : OK / NOK :

Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE : OK / NOK :

Contrôle visuel hors tension

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : OK / NOK :

Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe : OK / NOK :

Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service : OK / NOK :

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : OK / NOK :

Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes : OK / NOK :

Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : OK / NOK :

Contrôle visuel sous tension : Non contrôlé car installation hors tension

Contrôle du bouton test des différentiels : OK / NOK :

Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : OK / NOK :

Infraction(s) suite : Wetenschappelijke

Remarque(s) : Néant Salle(s) de bain / cuisine(s) non équipé Locaux non accessibles/encombrés :

Annexe(s) : Néant Pos de Solle de Bain et de Cuisine Schémas électriques Réalisation du descriptif et du schéma d'implantation simplifié

Nombre de pages : 2

Conclusion : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)

- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le 24.08.2012

- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'agent visiteur de l'organisme de contrôle agréé.

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E et ne peut pas être mise en usage. Une visite complémentaire est à exécuter par BELOR avant le ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité: Voir verso

Cachet de l'agent visiteur

Nom du demandeur

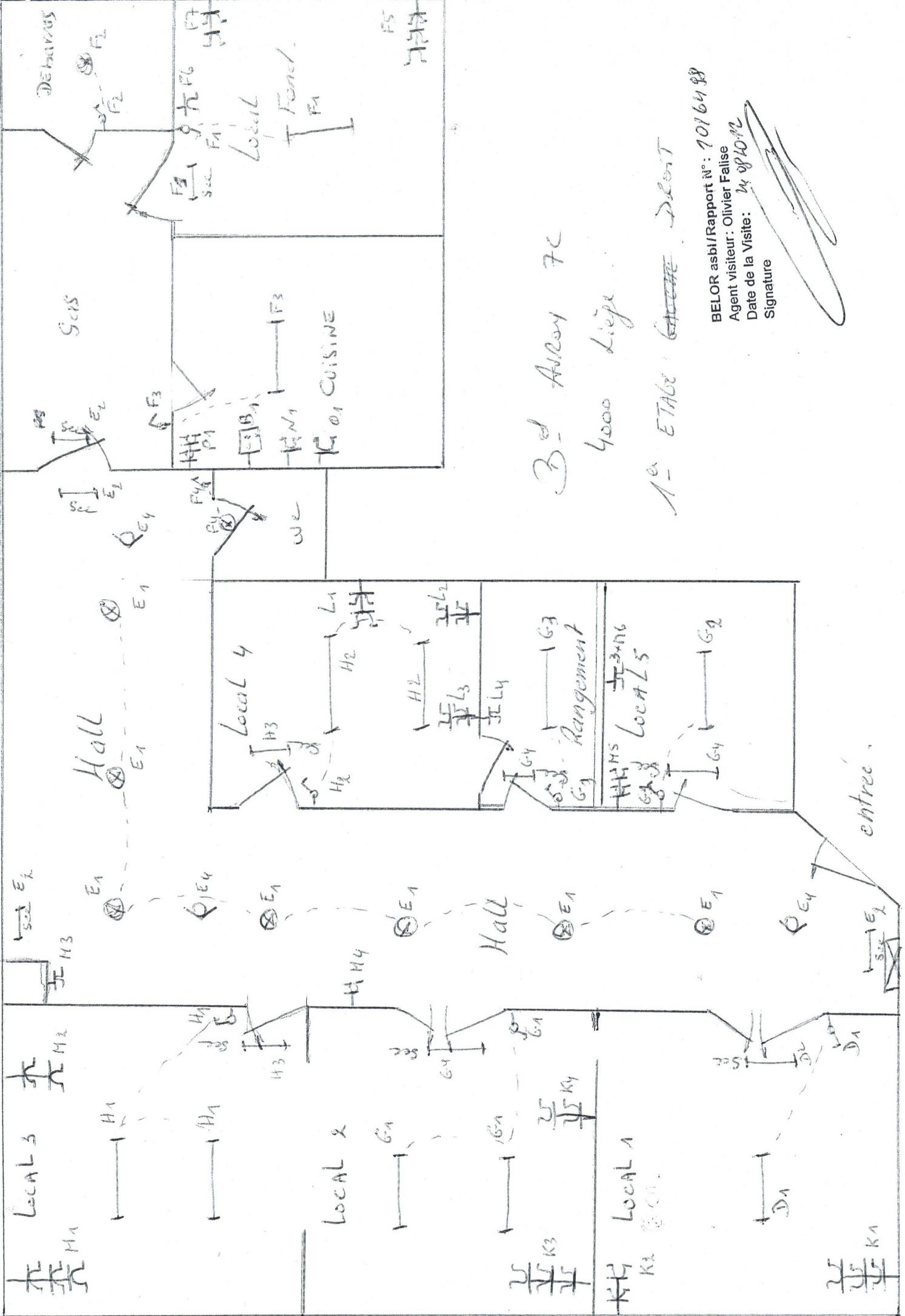
Vu l'agent à la date ci-dessus

Visa du Distributeur

Date :

Rec. Céfet.

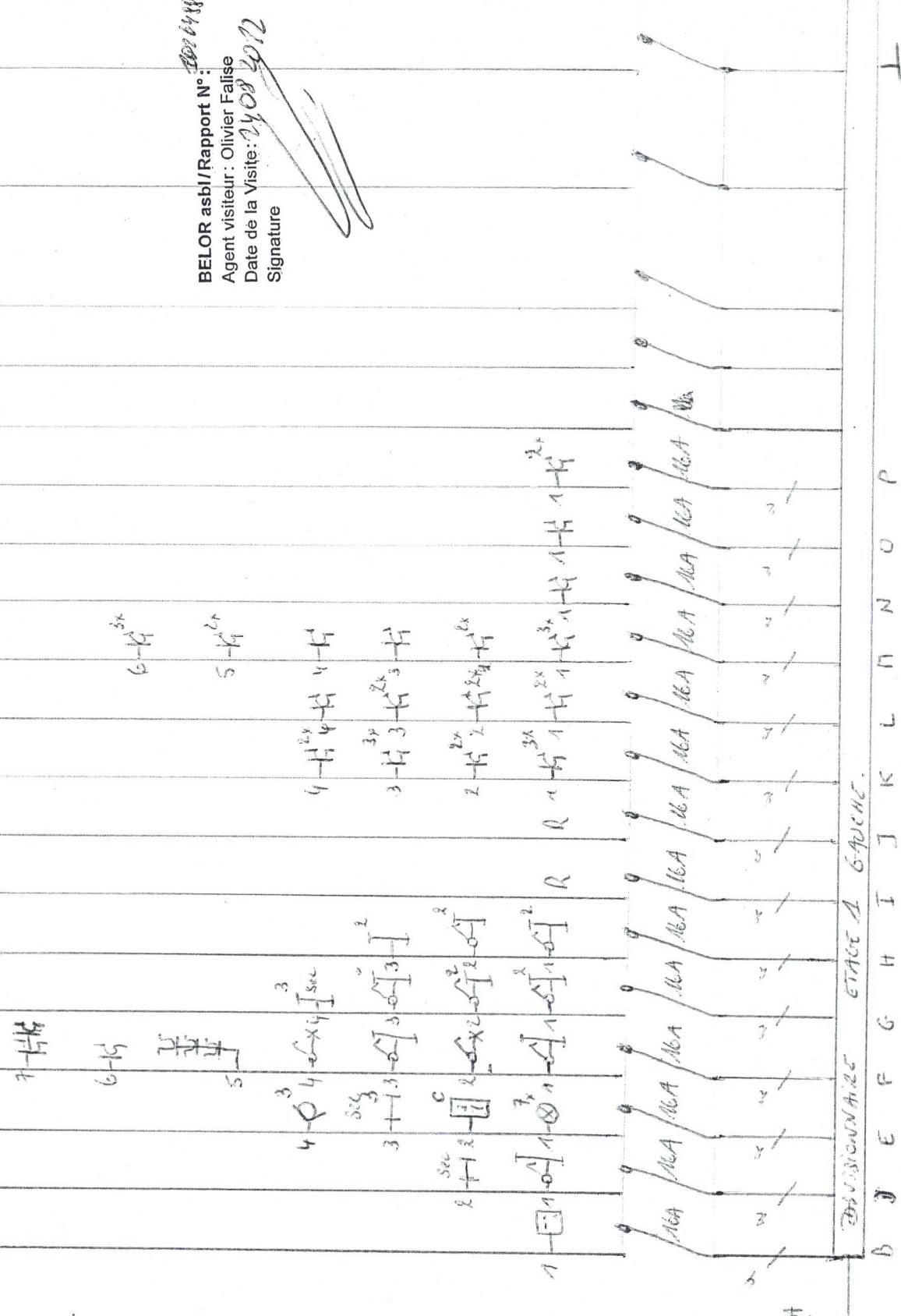
- A. 25A Protection dans le rive.
- B. Couver (en attente)
- C. Contacteur éclairage Bell des détecteur.
- D. Éclairage ~~lum~~ 1
- E. éclairage Bell
- F. éclairage basel du pied, acc, cuve, débous.
- G. éclairage pied ~~5~~ + basel 1 + Rangement.
- H. basel 3 + basel 4 Eclairage.
- I. Reserve
- J. Reserve
- K. Pe Basal 1 et 2.
- L. Pe basel 4 et 1 Rangement.
- M. Pe basel 3 + 5 + Pe Bell.
- N. Four
- O. bac Vaisselle
- P. Passe, Passe, Cuve.



BEFOR asbl/Rapport N°: 1011488
Agent visiteur : Olivier Falise
Date de la Visite: 24/09/2012
Signature

3rd Avery &c
Good by.

1^{er} ETAGE ~~ENTREE~~. DROIT



ELECTRICITE GENERALE

Thierry Bertrand

Association Francophone de Tennis
Bd D'Avroy 7C
4000 Liège

Beaufays ,le 24/08/2012.

Shémas D'installation électrique

Enr.n° :0723 405 115

04/367 12 17

electricitegenerale@hotmail.com

CB Fintro : 143-0751842-96

0486/914 220